

# COMMUNE DE FROHMUHL



## Procès-Verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 25 janvier 2023

Date de convocation : 18/01/2023	L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq janvier à 20 h 15 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Didier FOLLENIUS
Date d'affichage : 27 janvier 2023	Secrétaire de la séance : Monsieur Rodolphe SCHAEFFER
Membres en exercice : 10	<b><u>Présents</u></b> : Didier FOLLENIUS, Christine NISS, Guillaume PEIFER, Dominique THELLYERE, Rodolphe SCHAEFFER, Muriel HERRMANN, Jérémy KURTZ, Emilie VERCLEYEN
Présents : 8	<b><u>Représentés</u></b> : Véronique MERTZ, Marc-Antoine BAUDINET
Votants : 10	<b><u>Excusés</u></b> :
	<b><u>Absents</u></b> :

### Ordre du jour:

01. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 12 DECEMBRE 2022
02. ACQUISITION D'UN TERRAIN - MINKER
03. RENOVATION ET EXTENSION DU FOYER ET GITE - AMENAGEMENT D'UNE AIRE  
INTERGENERATIONNELLE - SUBVENTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT
04. BUDGET - ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES  
D'INVESTISSEMENT
05. DIVERS

M. le Maire démarre la séance à 20 h 15 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes. Il indique les représentés et leur représentant Véronique MERTZ par Christine NISS, Marc-Antoine BAUDINET par Guillaume PEIFER.  
Le quorum est de 6. Celui-ci étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

### Désignation du secrétaire de Séance

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Monsieur Rodolphe SCHAEFFER  
comme secrétaire de séance.

## Délibérations du conseil:

### OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12 DECEMBRE 2022 - DEL\_2023\_001

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal des délibérations du 12 décembre 2022.

Votants : 10	Pour : 10	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

### OBJET : ACQUISITION D'UN TERRAIN - MINKER - DEL\_2023\_002

Le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur MINKER Benoît propose de vendre à la commune un terrain lui appartenant et situé sur le ban communal de Frohmuhl.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- l'acquisition de la parcelle de terrain cadastrée à FROHMUHL, Section 01 - N° 226 - Village - d'une contenance de 2,55 ares, inscrite au nom de Monsieur MINKER Benoît, né le 18 mars 1956 à Strasbourg et domicilié 3 rue des Alouettes 67118 Geispolsheim, au prix de 750 € l'are, soit 1 912,50 € au total,
- de prendre à charge les frais notariaux correspondants,
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Votants : 10	Pour : 10	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

### OBJET : RENOVATION ET EXTENSION DU FOYER ET GITE - AMENAGEMENT D'UNE AIRE INTERGENERATIONNELLE - SUBVENTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT - DEL\_2023\_003

Par délibérations N° 46 et 47 du 9 novembre 2022, le Conseil Municipal a choisi les maîtres d'oeuvre pour la rénovation-extension du foyer-gîte et l'aire intergénérationnelle.

Vu la présentation du projet par les maîtres d'oeuvre,

Vu l'avant-projet et le devis estimatif,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- d'adopter l'avant projet,
- d'adopter le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES		
NATURE	MONTANT HT	NATURE	MONTANT HT	%
Travaux	900 281,25 €	Europe : FEDER ou FEADER	202 501,06 €	20%
		Etat : DETR	303 751,60 €	30%
		Région : Meublés	80 000 €	7,90 %
Honoraires (MO, contrôle technique, SPS, etc)	112 224,06 €	Région : Cadre de vie	123 751,59 €	12,23%
		CEA : tourisme de proximité	100 000 €	9,87%
		Autofinancement	202 501,06 €	20%
TOTAL	1 012 505, 31 €	TOTAL	1 012 505, 31 €	100%

- d'autoriser le Maire :
  - \* à solliciter sur la base du plan de financement prévisionnel indiqué ci-dessus
    - une DETR 2023
    - un fond Europe (FEDER ou FEADER)
    - des aides de la Région (Meublés et Cadre de vie)
    - une aide du CeA (Tourisme de proximité)
    - toute autres aides qui pourraient être obtenues par ailleurs
  - \* à signer tout document afférent à ces demandes

Mme Mertz Véronique fait remarquer qu'il serait plus prudent financièrement d'attendre la fin des travaux de réhabilitation du logement au 7 rue Principale, afin de connaître précisément le coût de cette réhabilitation.

Votants : 10	Pour : 10	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

**OBJET : BUDGET - ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT - DEL\_2023\_004**

Le Maire donne lecture de l'article L 1612 - 1 du code général des collectivités qui prévoit :

*"Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits".*

Le montant des dépenses réelles d'investissement inscrit au budget 2022 s'élève à 227 080 € (hors chap. 16 "Remboursement d'emprunts")

En application de l'article précité, le conseil municipal autorise le Maire à réaliser les dépenses d'investissement suivantes avant le vote du budget 2023. Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

**TRAVAUX**

Réhabilitation Logement 7 rue Principale	CHAP 23	
	compte 2313	41 250 €

Votants : 10	Pour : 10	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

**OBJET : DIVERS**

Le Maire donne connaissance du résultat du sondage sur l'économie d'énergie de l'éclairage public. La majorité des réponses est en faveur de couper 1 lampadaire sur 2. Le Conseil Municipal opte donc pour cette solution.

Aucun autre point n'étant soulevé, M. Le Maire clôture la séance.	
Secrétaire : Rodolphe SCHAEFFER	Maire Didier FOLLENIUS

